

**Avis d'enquête publique
préalable à la révision du plan de prévention des risques miniers
DES COMMUNES D'AUDUN-LE-TICHE, REDANGE ET RUSSANGE**

PÉTITIONNAIRE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

Par arrêté préfectoral n° 2021-DCAT-BEPE-187 du 09 septembre 2021, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du mardi 5 octobre 2021 à 9h au jeudi 4 novembre 2021 à 16h.

La commune d'Audun-le-Tiche est siège d'enquête.

Monsieur Marc ALLENO, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Monsieur ALLENO assurera les permanences selon le calendrier suivant, afin d'y recueillir les observations écrites et orales du public :

- mardi 5 octobre 2021 de 9h à 11h en mairie d'Audun-le-Tiche
- vendredi 15 octobre 2021 de 14h à 16h en mairie de Russange
- lundi 25 octobre 2021 de 9h à 11h en mairie de Rédange
- jeudi 4 novembre 2021 de 14h à 16h en mairie d'Audun-le-Tiche

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment une note de présentation, un règlement et un plan de zonage, est consultable :

- dans chaque mairie concernée à savoir celles d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange, pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Thionville. En outre, un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture du public ;
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1).

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur auxquels sont annexés le bilan de la concertation avec le public, les avis des services consultés et des conseils municipaux, déposés à cet effet en mairies d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par écrit, à la mairie d'Audun-le-Tiche (siège de l'enquête), 12, rue du Maréchal Foch - 57390 Audun-le-Tiche, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-consultations-thionville@moselle.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet précité. Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de : Monsieur le directeur départemental des territoires de la Moselle, service risques énergie construction circulation – urbanisme et prévention des risques – 17, quai Paul Wiltzer - 57036 METZ – ddt-srec-urbanisme-et-risques@moselle.gouv.fr

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange et à la préfecture de la Moselle.

La révision du plan de prévention des risques miniers des communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange est approuvée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.